

Le tableau 16 donne la statistique sommaire des conditions de travail des ouvriers et employés de la fabrication durant les années 1958 à 1962. Les pourcentages du tableau indiquent les proportions que forment les effectifs (ouvriers et employés) des établissements qui déclarent des produits particuliers par rapport au total de ces effectifs dans tous les établissements répondants. Ces proportions ne sont pas nécessairement celles des effectifs compris en réalité dans les divers articles.

Pour 1958 le nombre d'établissements indiqués comme ayant des ouvriers est identique à celui des établissements ayant des employés de bureau, alors qu'en 1959 et durant les années subséquentes ces nombres diffèrent. Cela tient à ce qu'en 1959 et durant les années subséquentes on a compté séparément les établissements ayant des ouvriers et les établissements ayant des employés de bureau, tandis que, les années antérieures, les établissements ont été comptés sans distinction entre établissements ayant et des ouvriers et des employés de bureau et établissements ayant des ouvriers ou des employés.

On trouvera de plus amples détails et renseignements dans le rapport annuel *Conditions de travail dans l'industrie canadienne*, publié par le ministère du Travail et fondé sur une enquête qui s'effectue auprès de quelque 30,000 établissements le 1^{er} mai de chaque année.

16.—Conditions de travail des ouvriers et employés de la fabrication, 1958-1962

Détail	1958	1959	1960	1961	1962
COUVERTURE					
Ouvriers					
Fabriques répondantes.....nombre	6,240	7,902	8,028	8,320	8,618
Ouvriers....."	758,943	819,401	809,736	778,475	822,623
Employés de bureau					
Fabriques répondantes.....nombre	6,240	7,658	7,732	8,012	8,338
Employés....."	226,973	229,233	234,618	242,360	252,546
OUVRIERS (pourcentages)					
Horaire hebdomadaire régulier					
40 heures et moins.....	70	70	70	72	73
Plus de 40 et moins de 44.....	9	9	10	8	8
44.....	4	5	4	4	4
45.....	8	8	8	8	7
Plus de 45 et moins de 48.....	2	1	1	1	1
48.....	4	4	4	4	4
Plus de 48.....	3	3	3	3	3
Travailleurs à la semaine de 5 jours.....	88	89	90	90	90
Vacances payées					
Deux semaines.....	95	94	86 ¹	88 ¹	88 ¹
Après 1 an ou moins.....	23	23	20	23	24
2 ans.....	14	14	14	13	12
3 ans.....	28	28	26	26	26
4 à 5 ans.....	28	26	25	25	25
Autres périodes.....	2	3	1	1	1
Trois semaines.....	73	71	72	72	73
Avant 10 ans.....	4	5	6	7	7
Après 10 ans.....	8	8	11	19	21
11 à 14 ans.....	4	4	4	6	7
15 ans.....	50	47	45	35	34
20 ans.....	4	3	2	2	3
Autres périodes.....	3	4	4	3	1

Renvoi à la fin du tableau, p. 765.